



# DÉLIBÉRATION

## du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-six, le trois mars</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
---	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	<u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).
Le <u>04/03/2026</u>	<u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN
Publiée, le <u>05/03/2026</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF
Notifiée, le	<u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026
<b>Délibération n°260303.28</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <b>Création d'un emploi permanent de responsable enfance à compter du 01/04/2026</b>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'accueil de loisirs périscolaire se déroule tous les jours d'école ainsi que le mercredi. La qualification du responsable dépend de l'effectif accueilli. Les accueils permanents dont l'effectif est supérieur à 80 enfants pendant une durée supérieure à 80 jours par an sont dirigés par une personne titulaire d'un diplôme inscrit au répertoire des certifications professionnelles (RNCP).

Un avis d'appel à candidatures a donc été publié en ce sens. Des entretiens ont eu lieu. Il est proposé de créer un emploi permanent de responsable enfance, ouvert sur le grade d'animateur.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

*Sur proposition de Madame le Maire,*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** l'article R227-14 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

**Vu** l'arrêté du 13 février 2007 relatif aux seuils mentionnés aux articles R. 227-14, R. 227-17 et R. 227-18 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le tableau des emplois ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)**

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 permettant le recrutement d'un responsable enfance, ouvert sur le grade d'animateur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B,

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2026 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Jérôme LECERF  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture  
044-214400962-20260303-26328D-DE  
Reçu le 04/03/2026